

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 22 janvier 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes (femmes et hommes) du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

NOR : EQUIP0700183A

Par arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 22 janvier 2007, est autorisée au titre de l'année 2007 l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes (femmes et hommes) :

- un concours interne est ouvert aux officiers mariniers de carrière ou sous contrat et aspirants et officiers de réserve et aux fonctionnaires de catégorie B et agents recrutés sur contrat relevant du ministre chargé de la marine marchande pour l'accès au grade d'officier de 3^e classe ;
- un concours externe est ouvert aux capitaines de 1^{re} classe de la navigation maritime, aux titulaires du diplôme d'études supérieures de la marine marchande, aux capitaines de 2^e classe de la navigation maritime et aux officiers radio-électroniciens de 1^{re} classe pour l'accès au grade d'officier de 2^e classe.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 17 avril 2007. Les épreuves écrites se dérouleront les 10 et 11 mai 2007.

Le nombre total de places offertes aux concours fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Nota. – Retrait des dossiers :

Par téléchargement :

- sur intranet pour les agents du ministère à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2> (rubriques « je travaille au ministère », « les concours », « liste des concours programmés avec documents téléchargeables ») ;
- sur internet à l'adresse : www.equipement.gouv.fr/recrutement. Aucun dossier n'est adressé sur demande par messagerie électronique.

Par téléphone, lettre ou visite :

- pour les personnes n'habitant pas à Paris (75), auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE) ;
- pour les personnes habitant à Paris (75), auprès de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF), bureau de la formation et des concours, 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15.

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée au nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes, en précisant à quel concours il souhaite s'inscrire.

A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours.

La période d'inscription débutera le mardi 20 mars 2007 et se clôturera le mardi 17 avril 2007.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles, devra être exclusivement confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition, adressée exclusivement au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, direction générale du personnel et de l'administration (sous-direction du recrutement, des concours et de la formation, bureau RCF 2), concours « inspecteurs des affaires maritimes », tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex, puisse être oblitérée à la date du 17 avril 2007 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau RCF 2 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au mardi 17 avril 2007 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.